L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE ORLEANS, JEUDI, 2 AOUT 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.,
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. | E. DUFOUR.
A. DUVERGNE. | S. HARDY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 2 AOUT.

LA GUERRE.

La guerre que se font en ce moment les Russes et les alliés est une des plus tristes et des plus infécondes dont l'histoire aura gardé le souvenir. La France et l'Angleterre ne sont intervenues dans la querelle du Sultan et de Nicolas que parce qu'elles espéraient l'emporter de haute lutte sur ce dernier et conquérir une paix durable par un coup de foudre. Leurs espérances sont été cruellement déçues, et cependant elles n'étaient pas exagérées. N'était-on pas en droit de penser que la Russie ne pourrait pas tenir longtemps contre la formidable alliance des deux plus grandes puissances maritimes de l'Europe? Puisque la France avait vaincu le monde sous le grand empereur, ne devait-elle pas conclure qu'unie à l'Angleterre elle triompherait aisément de la Russie?

Ces prévisions ne se sont pas réalisées, parce que les ressources militaires de l'empire moscovite se sont décuplées depuis les guerres qui ont marqué le commencement de ce siècle. La résistance que les alliés rencontrent à Sébastopol en donne la juste mesure, et l'on sait maintenant que dans une guerre défensive la Russie est à peu près invincible. Attaquée à ses deux extrémités, elle résiste héroïquement aux prodigieux efforts des alliés. Jamais la France et l'Angleterre n'ont eu de plus belles et de plus braves armées que celles qui à cette heure le siége de Sébastopol. Des soldats plus intrépides ne se sont [illegible] sur un champ de bataille. Leur [illegible], leur abnégation, leur valeur, leur sang-froid, n'ont jamais été surpassés. [illegible] souffert avec un calme stoïque et une admirable resignation tout ce que l'homme peut souffrir ici-bas: leur courage, au lieu de faiblir, a grandi avec leurs douloureuses épreuves, et leur gloire ressemble plutôt à celle du martyr que de l'homme de guerre. Eh bien! ces bataillons d'élite, ces vaillantes phalanges se sont brisés en vain contre la citadelle moscovite. [illegible] par la mitraille, déchirés et mutilés par les explosions, ils ont dû se retirer [illegible] être point anéantis. Ce qu'ils n'ont pu faire hier, ils l'accompliront peut-être demain, mais en attendant quels lamentables sacrifices!

[illegible] sacrifices devaient produire [illegible] résultats! Mais en admettant que les assiégeans parviennent à se rendre maîtres de Sébastopol, sera-t-on [illegible] d'autre plus près de la paix? Les armées combinées devront se [illegible] en Crimée et se détendre à leur [illegible] contre les assauts des Russes. La [illegible] sur ce terrain étroit pourra se prolonger indéfiniment sans que les avantages [illegible] assez décisifs d'un côté ou de l'autre pour forcer l'une des parties belligérantes à demander la paix et à souscrire aux conditions qui lui seront imposées.

Quant aux hostilités dans la Baltique, [illegible] régions qu'elles ne se bornent [illegible] comme l'année dernière, à l'incendie de quelques villages et à la destruction du commerce maritime. Cronstadt est [illegible] autrement formidable que Sébastopol [illegible] il est à peu près certain que les flottes combinées ne l'attaqueront pas. La campagne de l'amiral Dundas se terminera selon toute probabilité, comme celle de Napier. Ce n'est certes ni le courage ni l'audace qui manque aux marins français et anglais; mais il y a, quoi qu'en [illegible] Napoléon, des choses impossibles [illegible] folie à tenter. Qui songerait [illegible] à attaquer Gibraltar? Eh bien! [illegible] avis de tous les marins qui l'ont vu, Cronstadt est le Gibraltar de la Baltique. [illegible] commandant d'un des navires français [illegible] en vue de la redoutable forteresse [illegible] dernièrement que la flotte se trouvait [illegible] un autre Sebastopol, mais [illegible] avait pas, comme celle de la mer [illegible] l'appui d'une armée de terre de [illegible] mille hommes. Or, quel est le [illegible] la flotte devant Sebastopol? Elle [illegible] tout, mais la ville est à l'abri [illegible].

[illegible] guerre actuelle, comme si elle devait [illegible] toutes façons frappée de stérilité, [illegible] surgir aucun homme remarquable, [illegible] peut-être l'ingénieur Totleben [illegible] Sebastopol. Celui-là a révélé [illegible] étonnant, et les officiers français, [illegible] connaissent, l'appellent le Vauban [illegible] siècle. Quant aux généraux [illegible] se sont jusqu'ici distingués que [illegible] grande lenteur. Du côté des alliés [illegible] paraît pas avoir deployé plus de [illegible] Raglan et le général Canrobert [illegible] passeront pas à la postérité comme [illegible] de guerre supérieurs. Reste [illegible] Pelissier, mais son échec de [illegible] Malakoff semble avoir diminué [illegible] qu'il inspirait généralement [illegible] France. Un second revers le perdrait [illegible] retour et ne lui laisserait qu'une réputation de témérité. Omer-Pacha, lui, n'a [illegible] fait depuis le commencement [illegible] guerre, et il nous serait impossible [illegible].

[illegible] nombrement des morts et des blessés [illegible] tout ce que renferment les bulletins russes et alliés. Il résulte des statistiques publiées, que depuis le commencement de la guerre il est mort tant sur les champs de bataille que dans les hôpitaux [illegible] un demi-million d'hommes! Et les [illegible] continuent à sévir à Sébastopol [illegible] le camp des alliés. Le contingent [illegible] qui n'a encore pris part à aucune action [illegible] perdu le tiers de son effectif. On [illegible] s'en étonnera pas si l'on veut réfléchir que la chaleur est en ce moment beaucoup plus grande en Crimée qu'à la Nouvelle-Orléans. La moyenne de la température est de 100 degrés de Fareinheit.

Le Times, sans préciser le moment où il pourra être question de faire la paix, déclare dès à présent que plusieurs des grands personnages [illegible] les noms sont mêlés à l'histoire de ces derniers événements auront alors disparu de la scène, comme l'empereur Nicolas.

Selon ce journal, le roi de Prusse est bien malade, et son successeur serait mieux disposé pour l'Angleterre et moins favorable à la Russie.

Un autre bruit auquel nous ne saurions [illegible] accorder confiance, parle, dit le Times, de la sérieuse maladie de l'empereur de Russie. Jusqu'à présent, le seul acte d'une certaine importance auquel ce souverain ait attaché son nom, c'est la déclaration de régence par laquelle il pourvoit au cas où il laisserait le trône vacant et remet les rênes de l'empire entre les mains de son frère Constantin, pendant la minorité de son fils.

On reconnaît généralement que l'empereur, [illegible] remplisse consciencieusement les devoirs de la royauté, est tout à fait incapable d'entreprendre le travail colossal sous le poids duquel son père a fini même à succombé, et que la conduite de la guerre a été en grande partie confiée à un comité de gouvernement dans lequel le grand-duc Constantin joue un rôle très actif. Il [illegible], dans ces temps-ci, des hommes d'un caractère doux et d'une capacité ordinaire, entre les [illegible] vieillards et des infirmes [illegible] travail et de [illegible] que l'apprendre de soudaine et même de violents changements survenus à la cour de Saint-Pétersbourg et qui seraient la révision de cette guerre.

On ne peut dire, quoique l'empereur Alexandre soit sur le trône depuis près de quatre mois, qu'il ait rien fait pour fortifier sa position, [illegible] pour inspirer confiance à la nation dans la vigueur de son bras. Au contraire, tout a été fait sous la sanction de son père, [illegible] de mémoire glorieuse et à jamais bénie [illegible] autant que nous le savons, le trait caractéristique de l'empereur actuel est de n'avoir montré absolument aucune originalité. Nous pouvons nous tromper, car les informations de Saint Petersbourg, rares en tout temps, ne nous parviennent pas facilement maintenant.

Mais nous revenons à notre proposition que l'état actuel des affaires publiques réclame des hommes d'une énergie, d'une force et d'une détermination extraordinaire pour les conduire, et que ceux qui manquent de ces qualités doivent succomber à la tâche ou périr au chemin.

CONCERTS LEHMANN.—Lehmann nous prie d'annoncer qu'il ne donnera plus de concerts le jeudi. Samedi prochain, il y aura au jardin de l'hôtel Washington une grande fête musicale. Le prix d'entrée sera comme de coutume de 25 cents.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Pas de nouvelles de l'Asia.

Halifax, 31 juillet [illegible].

Mexique.

Washington, 31 juillet.—On met en doute, dans les cercles politiques, si M. Dawson, de la Pennsylvanie, acceptera le poste de gouverneur du Kansas; si l'on pensé que s'il refuse on nommera à sa place un homme du Sud.

Marchés de New-York.

New York, 31 juillet.—Il n'y a pas eu de changement dans le cours du coton et de la farine, et il ne se fait que peu d'opérations dans ces articles. Le blé se maintient ferme, vente de blé rouge du Sud à $1 65, et de blanc à $2 le boisseau. Ventes de porc mess à $19 62 1/2; le prime vendu $16 50 à 16 62 1/2 le baril. La graisse a quelque peu fléchi—vente de prime à 10 3/4 et 11 cts la livre.

Nouvelles des Rivières.

Louisville, 31 juillet.—La rivière monte toujours et il y a six pieds d'eau au canal. Le steamboat Niagara est arrivé hier de la Nouvelle-Orléans.

TÉLÉGRAPHE ENTRE LA FRANCE ET LA RUSSIE.—Le Moniteur de Paris publie un avis intéressant, mais auquel les circonstances actuelles prêtent un certain caractère de singularité. En effet, le journal officiel annonce l'ouverture à la correspondance privée des lignes télégraphiques avec.... la Russie. Le gouvernement russe a fait connaître que les dépêches privées ayant un caractère politique ne seront pas admises, et, par suite, les bureaux français ne sont pas autorisés à les recevoir. Mais de cette exclusion même résulte le desir d'échanger des communications commerciales entre la France et la Russie. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce fait de celui du blocus rigoureux mis devant les ports russes par les flottes alliées.

ALABAMA.—Les élections de l'Alabama auront lieu lundi prochain. La lutte sera vive entre les deux partis.

COLS DE CHEMISE.—Les Yankees sont extrêmement ingénieux, mais ils viennent de se surpasser. Ils fabriquent maintenant des cols de chemise en ferblanc, et avec une telle perfection qu'il faut un œil très exercé pour distinguer le métal (en le blanchit) d'un col empesé sortant des mains de la blanchisseuse. Cette dernière invention de nos compatriotes du nord a le plus grand succès dans les villes et les campagnes de la Nouvelle-Angleterre où l'on vise avant tout à l'économie. Le col en ferblanc ne peut manquer de faire bientôt son apparition à la Nouvelle-Orléans.

ATTAQUE NOCTURNE.—Nous lisons dans le Courrier des Opelousas du 21 courant:

Lundi dernier, vers huit heures du soir, au moment où un jeune homme de notre ville revenait à cheval de chez un voisin de la campagne, un coup de feu partit, tout près de lui, son cheval s'élança, comme bien on pense, et s'emporta: après avoir couru l'espace de quelques arpents, les rênes cassèrent et le jeune homme tomba. Après s'être relevé et convaincu qu'il n'était blessé ni par le coup de feu ni par la chûte du cheval, il vit qu'une balle avait traversé son chapeau, qu'il tenait à la main lors de l'explosion.

On ne sait que penser de cela; le jeune homme ne se connaît pas d'ennemis, et il est à supposer qu'il a été pris pour un autre. Dans ce dernier cas, que doit-on penser? Il est évident qu'un assassin attendait là, à l'ombre de la nuit, sa victime pour l'immoler. Tristes temps que ceux dans lesquels nous vivons!

FRANCE.—On écrit de Paris à un journal étranger:

Malgré la guerre, nos revenus ne cessent pas d'être en progression, et je puis vous affirmer que les contributions indirectes ont produit (je crois ce chiffre plus exact que ceux qui ont été donnés par un journal de Paris) sept millions de plus en juin que dans le mois correspondant de l'année dernière; l'affluence des étrangers, en France, favorise beaucoup ce mouvement.

Aucune nouvelle n'est venue aujourd'hui de Sébastopol; mais vous ne sauriez imaginer combien est vif et général l'intérêt qui s'attache à notre héroïque armée. Dans un département du Midi, à la réception de la lettre d'un soldat qui s'était plaint que de la charpie qu'on avait dû laver avait envenimé sa plaie, un comité de paysannes s'est formé pour aller recueillir du linge dans toutes les chaumières et l'une d'elles est venue jusqu'à Paris, aux frais de la commune, pour assurer les moyens de continuer leur œuvre de sympathie pour les souffrances de nos soldats.

On vient de diriger de 4 à 5,000 hommes de troupes sur Saint Omer pour remplir les vides qu'avaient produits dans le camp les départs pour la Crimée.

Un canon d'un nouveau modèle et dont les coups se répètent plus promptement que les autres—œuvre d'un paysan—a été soumis à l'empereur, qui l'a délégué à l'examen de M. le chef d'escadron Favé.

De nombreuses arrestations, qu'on évalue à plus de trois cents, ont eu lieu parmi des carlistes espagnols qui s'organisaient dans le département de l'Arriége: on dit qu'il résulte d'une entrevue entre le chef de l'Etat et le ministre espagnol à Paris, M. Olozaga, que le gouvernement français secondera par tous les moyens le gouvernement de la reine Isabelle et aidera énergiquement à comprimer ces complots (dont une explosion partielle vient d'avoir lieu, d'après des nouvelles récentes, à Gyaroon). La plus grande surveillance va être établie du côté des Pyrénées au moyen d'inspections spéciales.

CHRONIQUE LOCALE.

LES MOUSSES A BORD DU COLCHIS.—Un journal ayant semblé douter de l'exactitude des détails que l'Abeille a publiés sur les meurtres commis, il y a quelques jours, à bord du navire Colchis, à la Balize, nous avons adressé à la personne qui a pratiqué la levée des cadavres, une lettre dans laquelle nous lui demandions de vouloir bien nous signaler les erreurs qu'il aurait glissées dans notre rapport. Cette personne nous a répondu que les faits étaient parfaitement vrais et que nous pouvions les publier sans aucune réserve, d'après les récits de M. F. M. Horne, [illegible].

ENTRE DEUX MAUX, &c.—James Cook et T. Hennessy [illegible] plusieurs compagnons, se [illegible] il a une heure du matin, dans une maison de la rue St-Peat. Le lieutenant Humphreys ordre d'arrêter la bande joyeuse, qui, en apercevant les agents, se dispersèrent avec une rapidité qui témoignait d'une crainte au moins très vive. [illegible].

LE MAIRE ASSAILLI.—Le Maire Lewis, en passant, dans mardi après-midi, dans la rue Marais, [illegible] Jean Baptiste Bolecy, h. d. l., adressant les injures les plus grossières à une femme. [illegible] Jean Baptiste s'élança sur lui et lui porta plusieurs coups de poing, [illegible].

INCENDIE.—Le feu a éclaté hier, à 1 heure du matin, dans une chambre de derrière de la maison vide No 146, rue du Canal, à côté du magasin de M. Holmes. Les flammes n'ont pas tardé à être éteintes. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

BONHEUR DOMESTIQUE.—John Gallagher se plaignant de la conduite de Catherine, sa femme, qui, dit-il, [illegible] ... sur ce Catherine: "Mecoumoirie, je vous aime." Ça va t'il recommencer?

DISPARITION MYSTÉRIEUSE.—Mardi, 24 du mois dernier, E. Theo. A. Moore, propriétaire du "Louisiana Republican," journal publié dans le Quatrième District, partit de son bureau pour se rendre, pour affaires dans le Premier District. Le soir, à 11 heures, il était au "Phoenix House," [illegible].

VOL.—Un voleur s'est introduit, dimanche, à minuit, au "Old Basin Lumber Yard" coin Toulouse et Franklin, [illegible] ... à M. J. Petit a été enlevé [illegible] la récompense libérale à quiconque fera découvrir le voleur.

RAMENÉS AU RIVAGE.—Body Casey, Louis Ambrose, [illegible] Benois, Peter Bonner et Thomas Caniera, [illegible].

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE V.

Le véritable arrêt de mort de M. Sarranti.

Le général comte de Prémont fit son heure, et son noble visage apparut à découvert.

Aussitôt, comme un télescope animé, toutes les mains se tendirent vers lui.

Chacun voulait toucher la sienne, comme, dans un carré porté s'enhardissant, chacun veut toucher le verre du ciel qui l'a porté.

Enfin, le silence revint; le frémissement qui courait dans l'air s'éteignit:

—Frères, dit le général, vous connaissez la situation. Dans le passé, envoyé par Napoléon dans l'Inde, j'y devais organiser un royaume [illegible] ... [illegible].

Je l'ai fait, ce royaume: c'est celui de Lahore.

Napoléon tombé, je crus le projet tombé avec lui.

Un jour, arriva M. Sarranti, il venait proposer au nom de Napoléon une réjouissance, mais on n'était plus à l'œuvre de Napoléon Ier qu'il s'agissait [illegible]: c'était Napoléon II qu'il fallait mettre sur le trône.

Je ne [illegible] le temps de causer des entreprises en Europe.

Je partis le jour où l'appris qu'elles étaient [illegible] ... j'arrivai à Trieste, et là, je m'alliai à des frères [illegible] pour la Vienne.

Vous savez comment cela échoua [illegible].

De retour à Trieste, je me cachai chez un de nos frères. Là, j'appris la condamnation à mort de M. Sarranti.

Je partis à l'instant même pour la France, dans [illegible] ... [illegible].

M. le Régent de Prémont continua:

—Un de nos frères d'Italie me donna une lettre [illegible] pour un de nos frères de France, M. de Marande [illegible].

M. de Marande me reçut; je me fis reconnaître à lui [illegible] de ma part de mon voyage en France, M. [illegible] que j'avais prise, le désir que j'avais de tout faire, [illegible].

M. [illegible] que m'en dit qu'il y aurait réunion [illegible] ce jour que nous avions et que je pouvais pénétrer dans ce jardin et arriver jusqu'à vous.

Je ne [illegible] des instructions données; j'ignore si M. de Marande me parut vous; s'il est parmi vous [illegible].

[illegible] indiquer n'indique que M. de Marande fût parmi les assistans.

Le même silence qui s'était déjà fait se fit de nouveau.

Le général de Prémont sentit passer en lui comme un frisson, mais il n'en continua pas moins:

—Je suis, frères, que mes opinions ne sont pas les mêmes que je suis que, parmi vous, peut-être, nous devons compter des républicains et des orléanistes; mais républicains et orléanistes, comme moi, ou la délivrance du pays, la gloire de la France, l'honneur de la nation.

N'est-ce pas, frères?

Les têtes s'inclinèrent, mais pas une voix ne répondit.

—Eh bien, reprit le général, je connais M. Sarranti depuis dix ans; depuis dix ans nous ne nous sommes pas quittés un seul instant. Je réponds de sa bravoure, de sa loyauté, de sa vertu; pour tout dire, enfin, je réponds de M. Sarranti comme de moi-même.

Eh bien, je viens faire en mon nom, et au nom du frère qui est sur le point de payer son dévouement de sa tête, je viens vous demander de m'aider à faire ce que, seul, je ne puis faire.

Je réclame votre appui pour enlever un frère à la mort ignominieuse, pour enlever, coûte que coûte, M. Sarranti à la prison dans laquelle il est enfermé.

J'offre, comme moyen d'évasion, mes deux bras d'abord, puis une fortune si grande qu'elle suffirait à solder pendant un an l'armée du roi de France.

Frères, acceptez mon bras, acceptez mes millions et rendez-moi mon ami.

J'ai dit et j'attends votre réponse.

Mais le silence seul répondit à la chaleureuse interpellation du général.

L'orateur regarda autour de lui.

Au lieu de ce frémissement qu'il avait senti courir dans ses veines, ce fut une sueur froide qu'il sentit couler sur son front.

—Eh bien! demanda-t-il, que se passe-t-il donc?

Pas un souffle ne répondit.

—Ai-je fait, sans m'en douter, continua-t-il, une proposition inconvenante? une offre importune? attribuez-vous ma demande à un intérêt purement personnel, et croyez-vous que c'est seulement ici un ami qui réclame votre protection pour un ami?

Mes frères, j'ai fait cinq mille lieues pour venir à vous; je ne vous connais ni les uns ni les autres, mais je sais que nous avons le même amour du bien, la même haine du mal. Nous nous connaissons donc en réalité, quoique nous ne nous soyons jamais vus et que je vous parle pour la première fois.

Or, je parle à des cœurs honnêtes, à des âmes libres, à des justes; eh bien! au nom de la justice humaine, je vous demande de soustraire à un jugement injuste et infamant, à une mort terrible, un des plus grands justes que j'aie connus.

Répondez-moi donc, mes frères, ou je prendrais votre silence pour un refus, et votre refus comme la ratification de l'arrêt le plus inique qui ait été porté par une bouche humaine.

Mis si formellement en demeure de s'expliquer, les conjurés ne pouvaient faire autrement que de répondre.

Celui qui avait déjà parlé leva donc la main pour indiquer qu'il allait encore parler et dit:

—Frères! toute demande d'un frère est sacrée, et, par nos statuts, doit être mise en délibération, puis accueillie ou repoussée à la majorité des voix.

Nous allons délibérer.

Le général était familier avec ces formalités sombres.

Il s'inclina pendant que le groupe qui l'avait entouré d'abord se détachait de lui et allait se rallier plus loin.

Au bout de cinq minutes, l'affilié, qui avait déjà porté la parole, franchit la moitié de la distance qui le séparait du général et dit, de même ton dont le chef du jury prononce la sentence:

—Général, je ne suis point ici l'interprète de ma seule pensée, mais celui de la pensée de la majorité des membres ici présens.

Or, voici ce que je suis chargé de vous répondre en leur nom et au mien.

César disait que la femme de César ne devait pas même être soupçonnée.

La liberté est une matrone qui doit rester bien autrement chaste, bien autrement immaculée que la femme de César.

Or, frère, et c'est à regret que je vous fais cette réponse, à moins de preuves évidentes, irrécusables, patentes, lumineuses, de l'innocence de M. Sarranti, l'avis de la majorité est que nous ne saurions prêter la main à une entreprise ayant pour but de soustraire à la loi celui que la loi a justement condamné; je dis justement, entendez-moi bien, général, jusqu'à preuve du contraire.

Croyez que tous nos vœux les plus ardens ont accompagné M. Sarranti pendant tout le temps qu'a duré ce douloureux procès; croyez que nous avons espéré jusqu'au moment où le jugement allait être rendu; croyez que notre cœur a saigné quand l'arrêt a été prononcé. Maintenant, général, prouvez-nous l'innocence de M. Sarranti, et ce ne seront plus deux bras, quatre bras, dix bras que vous aurez pour seconder les vôtres, ce seront les cent mille bras de l'association.

Puis, faisant un pas de plus vers M. le Bastard de Prémont:

—Général, ajouta l'orateur, nous apportez-vous une preuve de l'innocence de M. Sarranti?

—Hélas! dit le général en baissant la tête, je n'ai d'autre preuve que ma propre conviction.

—En ce cas, général, reprit celui qui avait déjà parlé, la délibération subsiste dans toute sa rigueur.

Et l'orateur, saluant le général, rejoignit le groupe des autres conjurés, qui s'apprêtaient à se retirer.

Mais relevant la tête et étendant les mains pour tenter un dernier effort.

—Frères, dit le général, voilà la réponse de la majorité et je m'y soumets; mais permettez maintenant que je fasse appel aux individualités.

Frères, est-il parmi vous un cœur convaincu comme moi de l'innocence de M. Sarranti? alors, que ce cœur, ami de mien, le juge a vie, et j'essayerai d'accomplir avec lui ce que l'ordre des bureaux d'entreprendre avec votre aide à tous.

L'orateur se retourna vers les compagnons.

—Frères, dit-il, est-il parmi vous un homme convaincu de l'innocence de M. Sarranti? il est libre de se réunir au général et de tenter avec lui toutes les ressources de la hasse et de la mauvaise fortune.

Un homme se détacha du groupe, alla poser sa main gauche sur l'épaule de M. le comte de Prémont, et, de la main droite, enlevant son masque:

—Moi! dit-il.

—Salvator! répétèrent les dix-neuf autres.

En effet, c'était Salvator, qui, convaincu de l'innocence de M. Sarranti, venait offrir son aide au général.

Les autres s'éloignèrent un à un dans l'allée de sycomores qui conduisait à l'entrée du souterrain, et disparurent dans l'obscurité.

Salvator resta seul avec le général.

CHAPITRE VI.

Ce qui se passait cette nuit-là dans une allée du jardin désert.

Salvator, adossé au tronc d'un arbre, regarda un instant le général Le Bastard de Prémont.

Le visage de M. Sarranti lui-même, en entendant prononcer son arrêt de mort, était moins abattu et moins pâle que ne l'était celui du général, en voyant [illegible] cette cruelle sentence de refus de la bouche d'amis auxquels il venait, au risque de sa vie, demander qu'on l'aidât à sauver celle de son ami.

Salvator s'approcha de lui.

Le général lui saisit la main.

—Monsieur, lui dit le général, je ne vous connais que par votre nom de Salvator, vos amis l'ont prononcé à haute voix, mais il me paraît d'un heureux augure. Que voulez-vous de plus?

—C'est, en effet, mon nom de guerre, Monsieur, répondit en riant Salvator.

—Vous connaissez le général?

—Non, Monsieur, mais je suis l'ami intime, et comme j'ami dévoué et reconnaissant de son fils. C'est vous dire, général, que je porte la moitié de votre dévouement, et que vous pouvez, au besoin, de M. Sarranti, disposer de moi corps et âme.

—Vous ne partagez donc pas l'opinion de vos frères? demanda vivement le général, que vos frères penses avaient unanimement refusé.

—Pardon, général, dit Salvator, le mouvement des autres, qui sont presque toujours juste, puisqu'il est instinctif, qui souvent ressemble à la vérité. [illegible] ... [illegible].

Le général serra la main de Salvator.

—Merci, Monsieur, lui dit-il, de me parler ainsi.

—Mais, continua Salvator, du moment où je vous ai offert mon appui, je ne suis ni un autre à votre service.

—Que voulez-vous dire! répéta avec anxiété.

—Je veux dire, Monsieur, que, dans la situation présente, il ne suffit pas d'affirmer l'innocence du condamné, il faut la prouver et la prouver.

[illegible] ... [illegible].

—Oh! dit le général, voilà donc pourquoi l'envoi du roi a décrété l'amnistie politique!

—Et voilà pourquoi M. Sarranti tenait si fort à y rester.

[illegible] ... [illegible].

(A continuer.)

PROGRAMME

Du Parti Américain de la Louisiane.

I—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder la sincérité du scrutin.

II—Nous demandons qu'il soit voté des lois convenables pour interdire l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels.

III—Nous condamnons toute violation des droits acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou à l'étranger.

IV—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, et ce n'est pour protéger nos droits constitutionnels.

V—Nous nous prononçons pour une forte politique nationale qui entoure d'une inviolable protection à l'étranger le nom américain, et qui accompagne et sauvegarde le citoyen de l'Union partout où il se trouve.

VI—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit résulter de l'élection, seul moyen légitime de réforme dans ce pays.

VII—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être offertes et non sollicitées. Nous condamnons les distributions de places parmi les solliciteurs qui les revendiquent comme la récompense de leurs services.

VIII—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, exigeant en même temps que le gouvernement général remplisse exactement tous les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphie, mais nous rejetons l'application des principes du huitième article aux catholiques américains comme injuste, contraire à la vérité et complètement indigne de notre pays. Nous continuerons à protester contre toute infraction de la liberté religieuse, car nous mettons en premier rang de nos convictions ce principe qu'entre l'homme et sa conscience Dieu seul est juge. Nous condamnons de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire d'une croyance religieuse une condition nécessaire pour remplir des fonctions politiques, et nous ne joindrons jamais à un parti qui ne partagerait pas complètement nos vues à cet égard.

X—Nous ne sommes opposés à aucun parti, comme organisation politique, mais nous serons contre tous ceux qui combattraient les grands principes américains que nous venons d'énoncer.

DOCTRINES D'ETAT.

Réforme des abus et diminution des dépenses de l'Etat.

Education de la jeunesse du pays dans les écoles établies par l'Etat.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres inondées.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

CANDIDATS
AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
LOUIS E. TEXADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRÉTAIRE D'ETAT:
ROBERT C. BEALE,
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général:
RANDELL HUNT,
D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.

CANDIDATS.

Tout avis de candidatures devra invariablement être payé d'avance.

Juge de la 2me Cour de District.
Les amis de PHILIP HICKY MORGAN présentent comme candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District, en remplacement de J. N. Lea.
L'élection a lieu le 13 août prochain.

M. E. H. KEARNEY est candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable J. N. Lea.—L'élection aura lieu le 13 août 1855.

Le soussigné, [illegible], est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 6 novembre prochain.
RICHD. RICHARDSON.

Nous sommes autorisé à annoncer que l'honorable E. H. KEARNEY est candidat pour Greffier de la Deuxième Cour de District.

Mort aux rats et aux ravets.

La véritable préparation de Wilson pour détruire les rats et les ravets est garantie le meilleure qui ait jamais été inventé. A vendre par
J. WRIGHT & Co., seuls agents,
No 151, rue de Chartres, N. O.

Aux citoyens de la Nile-Orléans et des environs.
Nous appelons votre attention sur nos préparations nommées sous le nom de "Liqueur de Jacob" [illegible] ... Wm. W. BLISS & Co., propriétaires.
A vendre par J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres

VERMIFUGE DE McLANE.

[illegible] ... SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres.

Gélée au-de-vie au gingembre, de [illegible].

CETTE excellente liqueur, qui renferme toutes les vertus fortifiantes et aromatiques [illegible] ... A vendre, par caisse, par GATHERWOOD & ELMORE, [illegible].

Machine à vapeur Campion, avec ou sans bouilloires.
LES soussignés, agents de MM. J. D. C. Carpenter & Co., de Springfield (Mass.), sollicitent des ordres pour leurs machines à vapeur de la force de 4 à 50 chevaux. [illegible]
TE BAILLY BLANCHARD & Co, 27, Vieille Levée.

ATTENTION.

Marchandises sèches.
L'attention des acheteurs est appelée à la vente de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui 2 courant, à 10 heures, au magasin d'encan de M. Peyrhaud & Co, No 36, rue de la Vieille-Levée, entre Bienville et Douane.
Conditions libérales à la vente.

DIVIDENDE.
Banque de l'Etat de la Louisiane.
Mercredi, 1er août 1855.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette banque qu'un dividende semi annuel de cinq pour cent a été déclaré aujourd'hui et sera payé le 10 du courant.
Par ordre de la direction, RICHARD RELF, caissier.

UNIVERSITÉ DE St-LOUIS.

LE Rév. P. [illegible], président de cette institution, annonce aux parents qu'il partira de la Nouvelle-Orléans vers le 10 août et se chargera des élèves qu'ils voudront bien lui confier. [illegible] T. S. ALDER & Co.

BONNE OCCASION

ON offre à vendre pour cause de départ, une institution convenable pour la direction des jeunes gens [illegible].

AVIS.
LES soussignés ont formé une société sous la raison commerciale de LAFOREST & DESMARE, pour les affaires de commission en général.
A. LAFOREST. A. DESMARE.

Meubles et cerceaux pour la bonne aventure de Sapin [illegible]

TRAITES sur le Havre à un jour de vue, en sommes à la convenance des acheteurs. A vendre par J. M. CABALLERO, 25, Vieille Levée.

GENIEVRE de Holland—[illegible] W F VERDEKKREDE & Co.

RAW WHISKEY—[illegible] THOMAS FIRST & Co.

J. Y. DE EGANA.

INSTITUTION G. BOYER,
189, RUE CONTI,
ENTRE DAUPHINE ET BOURBON.

M. G. BOYER, Professeur de mathématiques, [illegible] ... [illegible].

Branches d'instruction: [illegible]

Conditions: [illegible]

Importation directe de Paris
VICTOR,
RUE ST CHARLES, No 86.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de Havre, un assortiment de marchandises d'hiver, consistant en: [illegible].

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET RELIGIEUSE
Michon,
200, rue Royale, [illegible] place St-Antoine.

Rue de Vichy, [illegible].

AUX PLANTEURS ET TONNELIERS.

On peut voir fonctionner la machine en s'adressant à CAMPBELL & RICKARDY, 88 rue Gravier.

Le soussigné désire acheter des actions hypothéquées de la Banque des Citoyens. GEO. GOTTSCHALK, No 85, rue de la Commune.

Certificats de primes. GEO. GOTTSCHALK.

Marchandises sèches! Marchandises sèches!
A. PEPIN & Co.,
Successeurs de J. H. BROOKS & Co.,
Magasin Rouge, entre les deux marchés, la plus près de la halle aux viandes.

NOUS avons reçu par les derniers arrivages de New York et de l'Europe un fort assortiment de marchandises [illegible].

F. FAZENDE, | L.F. FAZENDE
F. FAZENDE & FILS,
Marchands en gros et en détail de
PRODUITS DE L'OUEST,
Et agents pour la vente du
RHUM DE LA LOUISIANE, DE DERBIGNY,
20...... Rue de la Vieille Levée,
Entre les rues Bienville et Douane,
NOUVELLE-ORLEANS.

Un assortiment général de PROVISIONS pour les familles, les plantations et les navires, [illegible].

M. L. F. FAZENDE s'étant retiré de la maison White, Fazende & Co., nous avons ce jour formé une nouvelle société sous le titre de White & Dupeire. [illegible]
F. A. WHITE. M. L. DUPEIRE.
J. B. DUPEIRE, Associé commanditaire.

ARRIVÉ [illegible].

Vente à bon marché,
POUR LIQUIDATION.

D. F. SHAFLAND & Co., Nos 12 et 14 rue de Chartres, [illegible] ... MARCHÉS TRES AVANTAGEUX. 26 juill—7

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1855.
LA direction de cette banque a déclaré un DIVIDENDE SEMI ANNUEL DE CINQ POUR CENT et UN DIVIDENDE EXTRA DE CINQ POUR CENT qui seront tous deux payés aux actionnaires à partir de lundi, 6 août prochain. R. M. DAVIS, Caissier.

LES soussignés annoncent qu'ils ont recommencé leurs relations au plein et qu'ils continueront les affaires de commission, comme par le passé.
Nouvelle Orléans, 20 juillet 1855.
FELLOWS & Co.

AVIS.
UN voleur s'est introduit, dimanche, 29 du courant, entre onze heures et minuit, dans le comptoir du soussigné, et a enlevé un porte-monnaie contenant: [illegible] ... J. PETIT, (Old Basin Lumber Yard), coin Toulouse et Franklin.

POMMES DE TERRE—[illegible] barils pommes de terre prime Mechanicks de Louisville [illegible].

ONIONS—[illegible] barils oignons de Louisville [illegible].

SOUR-KROUT—[illegible] barils, reçus tout dernièrement.

FEVES—[illegible] barils, pour la marine, prêts à être embarqués.

PATATES DOUCES—Constamment en magasin.

POMMES VERTES—[illegible] barils, prêts à être embarqués. A vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co., No 68, rue Tchoupitoulas

JOSEPH LANATA, 11, Jefferson & 12, Toulouse.

CHAMPAGNE—[illegible] JOS. LANATA.

VIN—[illegible] JOS. LANATA.

HUILE—[illegible] JOS. LANATA.

EN MAGASIN et à vendre [illegible] PAUL JUGE FILS, 27, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis.

BOUCHONS, BOUTEILLES, &c.—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

VIN de Collioure—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis.

AVIS
CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné prévient ses amis et les marchands de la ville et de la campagne qu'il a transporté son magasin à l'encoignure des rues Bienville et Chartres, au premier. JEAN BOULENGER.

Demande de Jardinier.
UN jeune jardinier trouvera un emploi permanent en s'adressant à M. L. M. Bienvenu, paroisse St Bernard, à 6 milles en dessous de la ville.

TABAC—[illegible] BAUG UIBRE & Co, 16 rue Bienville.

$10 de récompense.
PARTI marron le 22 courant, de chez le soussigné, le jeune nègre NOEL, [illegible] ... M. L. M. BIENVENU.

SAVON—[illegible] QUETROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis.

MACQUEREAU—[illegible] QUETROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15, rue St Louis.

AVIS.
PERDU—Un billet de [illegible] piastres, du 22 juillet [illegible] ... J. B. DERBY, courtier.

A VENDRE
UNE jeune négresse âgée d'environ 20 ans, [illegible].

A VENDRE.
UNE jeune domestique négresse, âgée d'environ 17 ans, créole, [illegible].

AVIS.
LE soussigné étant parti pour le Nord et désirant se procurer une partie de son stock, offre à vendre aux meilleures conditions un magnifique assortiment des articles suivants: [illegible].

F. M. CHASSANIOL, Encoignure Chartres et Conti.

LE MESSAGER DES DAMES
ET DES DEMOISELLES,
REVUE MENSUELLE.

[illegible] ... A. PAYA & Co, 84, Chartres, Agents généraux pour la Louisiane et le Mexique.

AVIS AUX PATISSIERS.

ON demande de suite un bon ouvrier pâtissier, [illegible] ... ANT. GIRAUD, 44 Vieille Levée.

IMMENSE COLLECTION.
Nouvelles dispositions.

Arrivés par le navire [illegible] Warrior de New-York. [illegible] LOUIS DUCOURNAU, 25 rue de Chartres.

SARDINES à l'huile de [illegible] V & E MAIGNAN, 36 & 37 rue St Louis.

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux: [illegible] BERNARD & A. TAMBOURY, encoignure Royale et St Louis.

DIVERS—[illegible] QUETROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15, rue St Louis.

EN débarquement du navire Moreno, [illegible] S. H. OURIEN, 39 rue Toulouse.

HOTEL WASHINGTON, AU LAC
Grands Concerts d'été,
Par LEHMANN.

Les Mardis et Samedis de chaque semaine
Prix d'admission..................25 cents.
On commencera à 7 heures précises. 9 jp
Les trains à vapeur continueront leur service jusqu'à une heure très avancée de la nuit.
Des omnibus stationneront au dépôt du chemin de fer à l'arrivée des trains de 9 heures 1/2 et de 10 heures 1/2. Ils iront jusqu'à la Place Lafayette.
Prix de passage dans les omnibus, 10 cents.

AUX FAMILLES.

MESSIEURS D. POINCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PETRIN MECANIQUE de M. Cardeilhac, pétrin si avantageusement connu en Europe, et qu'à partir du 1er août, le pétrissage de leur pain ne se fera plus à bras.

Ce pétrin est d'une composition très simple. Une cuve cylindrique en bois à laquelle sont fixées, sur deux douves diamétralement opposées, deux rangées de fuseaux horizontaux et en fer; au centre un arbre vertical, mobile, portant une rangée de fuseaux, s'entrecroisant avec les premiers: voilà tout l'appareil.

Par l'entrecroisement successif des fuseaux, la pâte est mélangée de la manière la plus parfaite, divisée et battue avec une force incomparablement supérieure à celle de dix hommes des plus vigoureux. La machine étant arrêtée, la pâte soulevée seulement par le racloir, sort d'une ouverture pratiquée dans le fond de la cuve et tombe par son propre poids dans le pétrin ordinaire, où elle doit être laissée en repos pour prendre son apprêt, et tout cela se fait sans que la main de l'ouvrier l'ait touchée un seul instant.

Dans le pétrissage à bras, la perfection de la pâte dépend de la force, de l'adresse et surtout de la bonne volonté de l'ouvrier; le pétrin mécanique écarte complètement ces chances d'imperfection accidentelle, car la force et la patience ne viennent pas solliciter l'ouvrier qui dirige le travail, à en abréger la durée [illegible].

[illegible] ... [illegible].

Les personnes qui désireraient voir fonctionner le pétrin mécanique sont invitées à se rendre à notre établissement, rue Dumaine, No 85.

Le pétrissage commencera tous les matins à 4 heures, et tous les après-midi à 6 heures.

EN débarquement du navire Moreno, de Bordeaux:
65 barriques vin rouge;
5 barriques vin blanc Haut Sauterne;
10 demi barriques do do
15 barils do do
A vendre par E. DECHAMPS, No 21, rue St-Louis

A VENDRE par le soussigné:
5 balles houblons 1854;
54 caisses gingembre Race;
60 barils de beurre Goshen;
60 barils huile Palma-Christi de Blow No 1;
100 demi boîtes figues. E. J. HART & Co. 77 et 79, Tchoupitoulas.

QUININE—[illegible] E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

PEINTURE blanche—15 tonneaux [illegible] E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

VIN—VIN.

50 pipes et 1/2 pipes vin [illegible] ... LABATA, GANDOLFO & Co, 9 & 10, Jefferson.

HUILE—HUILE.
500 paniers huile 1re qualité, de Bordeaux; 20 paniers huile [illegible]. A vendre par LABATA, GANDOLFO & Co, 9 & 10, Jefferson.

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire Moreno, venant de Bordeaux: [illegible] ... JEAN PIRES, Encoignure Royale et Ste-Anne.

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] ... FREAU & COUTURIE, 31 et 33, Gravier.

TABAC EN FEUILLE.—[illegible] ... ANTo COSTA, 16, rue de la Douane.

CIGARES—[illegible] ANTo COSTA, 16, rue de la Douane.

BANANES—[illegible] ANTo COSTA, 16, rue de la Douane.

GOYAVES—[illegible] ANTo COSTA, 16, rue de la Douane.

PAPIER POUR CIGARETTES—[illegible] ANTo COSTA, 16, rue de la Douane.

PIMENT—[illegible] ANTo COSTA, 16, rue de la Douane.

PAPIER pour lithographes et fabricants de cigares—[illegible] ANTo COSTA, 16, rue de la Douane.

POUR CAUSE DE DEPART
A vendre
DANS LA PAROISSE DE TERREBONNE,

UNE JOLIE HABITATION, [illegible] ... TROIS MILLE PIASTRES, payables, savoir—
Du [illegible] au 1er septembre 1855
Du [illegible] au 1er mars 1856
Et Un [illegible] au 1er mars 1857
Références:
1o—A la Nouvelle Orléans—J. F. Sarrazin, rue Condé No 48.
2o—M. [illegible] à Thibodauxville, [illegible].
3o—[illegible].

Aux Dames [illegible] Rue du Camp. [illegible] SAYGY.

Ile d'Océan [illegible].

ALE [illegible] ... J. Y. DE EGANA, No 47 rue Bienville.

A LOUER.
Une jolie maison, [illegible] ... A. CAVAROC & Co., 146 rue Royale.

EN magasin et à vendre par le soussigné [illegible] ... [illegible].

BAGUE, WHISKEY, CHAMPAGNE, ALCOOL, HUILE DE SARD, [illegible] ... JOSEPH LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas.

60 [illegible] DES OPELOUSAS. [illegible] BLANCHIN & CHAUDET, 60, Vieille Levée.

PERDU.
UN billet de $100, portant la date du 24 décembre 1854, à 12 mois de date, tiré par D. Preau, [illegible].

L'ESPRIT COMBE [illegible] ... 24 juin.

Aux demoiselles.

ON demande immédiatement chez le professeur BRUTTE, No 12, rue St. Charles, plusieurs demoiselles françaises ou créoles, dont le simple à conversation facile en français avec les élèves acceptées.
On demande aussi une demoiselle espagnole parlant un peu le français.
La place est permanente avec bon salaire.
7 juil—12

LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE,
Sa nature, sa constitution, ses produits.

On recherches chimiques sur toutes les substances que la canne à sucre renferme.

TEL est le titre d'un ouvrage dont la première partie doit être publiée à la Nile Orléans avant la fin de l'année 1855.

Dans cet ouvrage qui est entièrement neuf, l'auteur traitera de tous les appareils à sucre, du vieux système et des systèmes nouveaux; de tous les procédés de fabrication connus jusqu'à ce jour; du vide du noir animal, de l'emploi du bisulfite de chaux, &c.
L'auteur offre cet ouvrage à MM. les planteurs
PAR SOUSCRIPTION.
Si le 15 de septembre prochain le nombre des souscripteurs est suffisant pour couvrir les frais d'impression et d'édition, la première partie de l'ouvrage sera mise sous presse et paraîtra le 1er de novembre 1855.
Cet ouvrage ne devant être tiré que pour les souscripteurs seulement, ne se trouvera pas dans le commerce ou la librairie, l'auteur en prend l'engagement formel d'avance.
MM. les planteurs qui ne demeurent pas à la Nile-Orléans, pourront faire souscrire par leur agent, résidant en ville.
En souscrivant à la première partie, on souscrit également à la seconde, qui ne paraîtra qu'en 1856.
Les deux parties de cet ouvrage étant réunies, formeront un beau volume in-8° de plus de 500 pages, avec figures, pour l'intelligence du texte, toutes les fois que le sujet l'exigera.
Chaque livraison sera payable en la retirant.
Le prix de chaque livraison est fixé à $3.
A partir d'aujourd'hui, la maison Victor Hébert & Co, libraires, rue de Chartres 149, est seule chargée de recevoir les noms des souscripteurs.
Et au 15 septembre le nombre des souscripteurs n'était pas suffisant pour couvrir les frais d'édition, l'ouvrage ne paraîtra pas.
19 juil—1m v et camp J. B. AVEQUIN

COLLEGE DE ST JOSEPH,
BARDSTOWN, Ky.

UN professeur de ce collège se trouve maintenant dans le Sud et partira pour Bardstown, avec les élèves, vers le 15 août, de la ville et de la côte. Les parens ou tuteurs qui désirent envoyer leurs enfants, la saison prochaine, à l'institution, feraient bien de les confier à cette époque.

Conditions:
Enseignement, nourriture, logement et blanchissage..................$160
A payer, en entrant..................10
Pour le prospectus, s'adresser à J. B. STEEL, No 60, rue du Camp, à MM BROWN, JOHNSON & Co, No 28, rue du Camp, ou à M. Hill au coin des rues Commune et Baronne. 17 juill 1m, vil & camp

INSTITUTION FRANKLIN.
Pensionnat et Externat pour les deux sexes,
Rue Rayon, entre Remparts et Saint-Claude

CET établissement, à partir du 1er août prochain, sera sous la direction de Messieurs F. S. SAMSON et ALFRED WURTEMBERG.
La longue expérience de ces Messieurs, leurs méthodes simples et logiques, les nombreux élèves qu'ils ont déjà formés, les recommandent au public et à leurs amis.
Cours industriel le soir.
N. B.—On peut se procurer les prospectus à l'établissement.
F. S. SAMSON & WURTEMBER

EDUCATION

Sous la direction de M. SCHARDT, rue de la Douane, 94.

MR. WEIL, de l'Université de France, récemment arrivé à la Nouvelle Orléans, a ouvert un cours de calligraphie le 26 de juillet. La méthode de Mr Weil, couronnée toujours d'un plein succès, consiste à enseigner aux élèves, par gradation et en formant successivement la main pour toutes les parties de la calligraphie, l'écriture expédiée ou écriture de commerce, qui permet d'écrire avec une rapidité extraordinaire tout en traçant les caractères lisibles et élégants.—Des élèves, qui ne fréquentent pas l'institution, seront admis au cours à raison de $ par mois payés d'avance. 25 juil—7

AMAND BERTHELON,
Rue Ste-Anne, 58.

En lecture, pour 5 CENTS, 1500 Romans, Drames, Comédies, Vaudevilles, Histoires et Abonnement au mois.
VENTE ET ACHAT de livres d'occasion, de gravures et d'objets d'arts et de sciences.
Papeterie, Gravures, Encadrements et Reliures.

BONNE CHANCE

EST offerte à un associé qui apporterait $1,000 dans une spéculation à entreprendre de suite au Nord. Préférence sera donnée à une personne parlant et écrivant l'anglais et le français.
S'adresser à la librairie, rue Ste-Anne, 58.

Louis F. Maxent,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins de Bordeaux,
No 50, RUE TOULOUSE,
Entre les rues Chartres et Royale.

A constamment en main les célèbres marques de C. C. La Mission, Haut Brion, Pape Clément, Cos d'Estournel et Cos Labory. 30 juil

VIN BLANC—17 barriques vin blanc Sauterne, 1 tierçon vin blanc Sauterne. En magasin et à vendre par L. F. MAXENT, 50, rue Toulouse

Dissolution de société.
LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute d'un commun accord le 1er juillet courant; et le sieur L. F. Maxent reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite société.
Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855.
ADR. Z. CAVELIER, L. F. MAXENT.

AVIS.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, pour son propre compte et en son nom seulement.
L. F. MAXENT, No 50 rue Toulouse

Librairie française
de Vor HEBERT & Co.
149, rue de Chartres.
Avis aux Abonnés.
LES Numéros de mois de juin des diverses publications françaises, sont prêts à être délivrés aux souscripteurs.
Vor HEBERT & Co, Agents directs de tous les journaux français

VOR. HEBERT & Co.,
149, rue de Chartres,
REÇU par le Wurtemberg—100 rames de papier français, blanc et de couleur, pour affiches et fabricants de cigares.

BALAIS—En débarquement du steamer Ohio, de Cincinnati:—Cent douzaines balais, à vendre par QUETROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis

Ale écossaise, de Younger.
UN nouvel envoi de cette excellente boisson, en demi bouteilles, à vendre par J. Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville

Vacances.
M. J. GUILLET, depuis deux ans professeur de français dans l'école supérieure des demoiselles de [illegible] district, et dans [illegible] ... [illegible].
S'adresser au bureau de l'Abeille, ou chez M. G., 20, rue du Camp.

LE soussigné, partant pour France, prévient le public que M. H. GILLY est chargé de sa procuration. F. ROUMIEU.

Hospice Milne pour les Garçons.
CETTE institution est ouverte pour l'admission des orphelins.
S'adresser à A. D. DORIOCOURT, 53, Toulouse. W. C. C. CLAIBORNE. C. COVELLIER, Passage de la Bourse

EN débarquement du navire Moreno, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge,
219 caisses do C. C. 1841, 44, 46 et 48,
24 do vin blanc Barsac 1847.
A vendre par L F MAXENT, 50, rue Toulouse

Demande d'une cuisinière.
UNE bonne cuisinière blanche ou de couleur trouvera une place en s'adressant au bureau de journal.

Résidence à vendre à la Baie St. Louis.
Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, [illegible] ... M. Graham [illegible].
Pour plus amples détails, s'adresser à M. MONET, à la Baie St. Louis, F. MALLARD, 27 rue Conde, ou J. LLADO, pharmacien, No 27 rue Conde.

Avis aux habitants.
CHANGEMENT de domicile de J. B. MONTAGNA, rue Chartres, en face de la rue Jefferson No 279. Il est possesseur de quelque dépositaire de son spécifique merveilleux, vermifuge, liqueur de bonnes femmes choisies, guérissant une infinité de maladies, et préservant même des douleurs rhumatismes et de toute espèce d'épidémie.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de B. RENAUD et A. TAMBOURY. Ils continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. Tamboury & Co, et s'occuperont spécialement de l'importation des vins, cognacs, liqueurs, conserves et de toute espèce d'articles de commission. B. RENAUD. A. TAMBOURY.

Ferry du Chemin de fer des Opelousas.
LE fret pour le dépôt d'Alger sera reçu désormais les MARDIS et les JEUDIS, au débarcadère du ferry, au pied de la rue Ste-Anne.
J. H. CALDWELL & Co.

LA société de commerce sous la raison sociale J. B. PREAU & Co, étant arrivée à son terme, cesse à partir de ce jour.
Nile-Orléans, 30 Juin 1855.
J. B. PREAU. Am. COUTURIE. Th. CAPITAINE.

Par suite de retraite de monsieur Th. Capitaine, de la maison J. B. PREAU & Co, les soussignés en restent liquidateurs, et continueront les affaires comme par le passé, sous la raison PREAU & COUTURIE.
Nile-Orléans, 2 juillet 1855.
J. B. PREAU. Am. COUTURIE.

Le soussigné continuera pour son compte les affaires de commission et d'importation, à partir du 1er courant, jusqu'à son retour d'Europe.
Nile-Orléans, 2 juillet 1855. Th. CAPITAINE.

MONSIEUR PIERRE VOGEL est prié de passer au bureau de ce consulat. E. MEUGNIER, 81, rue Oglethorpe.

EN débarquement du navire Oceanus, de Bordeaux:
[illegible] bon vin ordinaire;
[illegible] barils vin blanc supérieur;
[illegible] vin rouge.
A vendre par G. VALETON & Co, No 35, rue Tchoupitoulas

Livres à copier les lettres.
EN magasin, un assortiment [illegible] ... LIVRES A COPIER DE FELT, faits de fort papier à copier d'après la dimension, de 5, 10, 15 et 20 mains, [illegible] à vendre par D. FELT & STATSON, 84 rue de Chartres

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.

CONVOIS pour voyageurs, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et du Passage de Lafourche à Alger.
Départ d'Alger à 8 heures du matin; arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin.
Départ du Passage de Lafourche à 3 heures de l'après-midi et arrivée à Alger à 6 heures du soir.
CONVOI SPECIAL.
Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedis, à 4 heures de l'après-midi et reviendra lundi matin, partant du Passage à 7 heures du matin et arrivant à Alger à 10 heures du matin.
Il sera émis, tous les jours, comme ceux, des billets pour aller et revenir:
Au Bayou des Allemands..................$1 25
Au Passage de Lafourche..................2 50
A. S. SEGER, vice-président

Magasin de Tapis.
23 RUE DE CHARTRES.

TAPIS—Assortiment complet en tous genres.
TOILE CIREE pour parquets de toutes les largeurs et qualités.
NATTES—300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4, blanches, à carreaux et de fantaisie, récemment débarquées.
STORES—tapis de table et de piano, étoffes en crin, baguettes d'escalier, descente de lit, devants de cheminée, nattes, tapis de dames et bouquets pour tapis à tambour. Le tout à des prix raisonnables.
A. BROUSSEAU et Co., 23, rue de Chartres.

PAPIERS PEINTS NOUVEAU
DELCROIX,
106—Rue de Chartres—106.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plusieurs magnifiques envois de papiers peints, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau en dessins, et de plus frais en impressions.
Le tout, [illegible] ... les papiers peints de tous genres, depuis les papiers communs, à une couleur, jusqu'aux tentures de luxe, satinés, veloutés, dorés &c. &c. La nomenclature de toutes ces richesses, sortant des premières manufactures de papiers peints de France, ne dispenserait pas les acheteurs de venir visiter l'entrepôt avant d'acheter ailleurs, plutôt que d'en publier un catalogue.
La maison DELCROIX profite de cette occasion pour annoncer qu'elle ne négligera rien pour justifier la vogue dont elle jouit, et qu'elle espère la mériter aujourd'hui comme par le passé.
DELCROIX, 106, rue de Chartres

SUCRE de la Havane—Sucre jaune, brut et cucurucho, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, No 34 Vieille Levée

TABAC en feuille de la Havane—Quelques tonnes de très bons tabacs pour capes et tripes, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, No 34 Vieille Levée

CIGARETTES—10 barils des marques favorites Messagers, Ma Cigarros, Espanola, &c. à vendre par MORENO FRERES, No 34 Vieille Levée

AMANDES, à coque tendre, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, No 34 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Les soussignés offrent de vendre un excellent assortiment de cigares de la Havane garantis d'importation directe, de toutes les bonnes qualités, et comprenant en partie les marques de choix suivantes: Partagas, Figaro, Cervantes, Capricho, Meneces, Cabanas, Lagunitas, Nicotiana, Washington, El Sol, El Upmann, La Voz, Espanola, Cosmopolita, Flamingo, Punzualidad, Cruzado, St Nicholas, &c., en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Adams Gray et de la goëlette Wild Pigeon, venant de la Havane, un beau choix de cigares, à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

POMMES DE TERRE et OIGNONS—150 barils 1ère qualité, de Louisville, Mechanicks et pelure argentée, en débarquement du bateau à vapeur Empire.
SOUR KROUT—11 barils en débarquement du bateau à vapeur Empire, à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68 rue Tchoupitoulas

Apprenez l'anglais!!!

CEUX qui désirent acquérir infailliblement une connaissance théorique et pratique de cette langue en peu de temps, [illegible] ... sont invités à s'adresser chez le professeur NELSON, No 5, rue de Chartres. Tous les LUNDIS il se forme des nouvelles classes de 3 à 6 personnes, pour les Dames et les messieurs respectivement. Ou pour $10 pour 24 leçons. Les plus parfaits succès est garanti.

GRAND EXPRES
De la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas, entre la Nile Orléans et le Bayou Lafourche, se rattachant à la Nile Orléans, avec "l'Exprès de Adams", pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se rattachant au Bayou Lafourche, avec Les diligences & wagons Exprès de Holden, Pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St Martinville, Washington et Opelousas.
Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. Les billets, les traites, les bordereaux, &c., seront perçus et tous les ordres remplis ponctuellement.
Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux.
Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle-Orléans et de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 8 heures du soir, la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M. Joseph Burke, No 120, rue la Vieille Levée, seront remplis sans délai.
L'Exprès part du bureau de MM. Adams & Co, No 32, rue du Camp, tous les jours, à 7 heures du matin et part de "Franklin House", à Thibodeaux, à 4 heures du matin et du Bayou Lafourche à 2 [illegible].
Le service de bagage au chemin de fer et de la ville.
[illegible] ... STARR & JONES, Bureau No 32, rue du Camp.

LASAY & LECASY,
36, rue de Chartres,
Importateurs de confections.

REÇU par le Catawba—[illegible] ... prix. 7 juin

P. A. HERBARD,
119, rue du Canal, près Royale,
IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.
Il ouvre en ce moment 30 caisses toile d'Irlande à chemises, [illegible] ... Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.
F. A. HERBARD, 119, Canal, près Royale

Bureau des Commissaires et Agents de la succession générale de John McDonogh.
Nouvelle Orléans, 24 mai 1855.
AVIS est par le présent donné aux [illegible] ... [illegible].
On peut obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant à Wm F. SIBBOTT, Secrétaire

A LOUER—Plusieurs nègres et négresses, mois et par an. Il y a de tous artisans parmi les nègres. Pour les conditions, s'adresser à M. Sinnott.

A VENDRE
UNE belle portion de terre nouvelle, située dans la paroisse St Bernard, à environ quatre milles et demi au-dessous de la Nile-Orléans, en dehors côté de la ville, mesurant [illegible] arpents deux tiers ou [illegible] pieds de face [illegible], sur une profondeur de [illegible] arpents, [illegible] ... Pour plus de détails et les termes, s'adresser au No 112, rue du Camp.

LOUISIANA [illegible] ST LOUIS.
LE soussigné a l'honneur [illegible] ... On y trouvera bonne table, [illegible] prix.
A. COUDREAU.

P. MALLARD, 63 RUE ROYALE,
A en ce moment un très beau choix de meubles de salon, [illegible].
Il se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.
Il a aussi en main quelques pièces de tapis qu'il vendra à des prix très bas, [illegible] ... le tout en place dans le plus bref délai.
Il se charge du remeublement, du nettoyage et de l'entretien des tapis pendant l'été et prend aussi des meubles en magasinage.
Véritable huile de COLZA sans aucun mélange toujours de magasin.

Dissolution de société.

LA Société en commandite de A.Tamboury et Co, [illegible] d'un commun accord, à dater du 30 juin.
M. A. Tamboury reste seul chargé de la liquidation et continue la même genre d'affaires.
A.TAMBOURY. LEON DUCOURNAU. J. DUCOURNAU.

PORTER de première qualité, [illegible] ... J. Y. DE EGANA.

SALSEPAREILLE—71 balles du Mexique, pour l'exportation, reçues [illegible] venant de Tampico, à vendre par J. Y. DE EGANA, Ecole, rue Bienville

SEL—Reçu par la [illegible] Paris, venant de Cadix, à vendre par JUAN Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville.

VERMOUTH—[illegible] caisses, Noilly & Co, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier

A [illegible] KIRCH de Terrin et Lemonière—[illegible] en débarquement du navire [illegible] à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

HOTEL DES CHENES VERTS,
BILOXI, Miss.

MM JNO. B. PRADAT & Co, successeurs de Mme E. Fresne, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, que l'Hotel des Chênes Verts vient d'être complètement réparé et disposé de la manière la plus confortable. L'établissement sera ouvert le 1er juin. MM. Pradat & Co, sollicitent le bienveillant patronage qui a été accordé jusqu'ici à leur mère.
Prix: $3 par jour, $10 par semaine, $40 par mois. Les enfants et les domestiques moitié prix.
Les personnes qui voudront descendre à l'hôtel sont priées d'en avertir le capitaine du steamboat qui les dépose sur le wharf de l'hôtel.

UNE DAME française désire trouver un place dans une famille respectable à la campagne, pour elle et ses deux jeunes enfants. Elle peut enseigner le français et notamment la musique et l'ouvrage [illegible]. Cette dame se dévouerait [illegible].
S'adresser à Mme DESBAYAUX, [illegible] rue Bourgogne.